

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 519)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC15

présenté par

M. Croizier, M. Balanant, Mme Lingemann, M. Gumbs et Mme Bannier

TITRE

Après les mots :

« visant à »,

rédiger ainsi la fin de l'intitulé :

« garantir un tarif réduit aux étudiants boursiers et précaires dans les sites de restauration gérés par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'amendement de réécriture de l'article 1^{er}, cet amendement souhaite modifier le titre de la présente proposition de loi pour préciser que les repas à 1 euro ne concernent que les étudiants boursiers ou précaires.